



AVIS AUX ABONNÉS DU RÉSEAU D'AQUEDUC INTERDICTION D'ARROSAGE

PRENEZ NOTE que **ce lundi 2 août 2021** un **AVIS PUBLIC** est, par la présente donné, par la soussignée, Mme Lise Lapointe, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, à l'effet que la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs émet **un avis d'interdiction d'arrosage** pour tout le secteur desservi par le réseau d'aqueduc municipal.

Cette interdiction s'explique du fait que le niveau de la nappe phréatique est particulièrement bas en raison des faibles précipitations enregistrées à l'hiver passé ainsi qu'à la présente saison estivale ce qui a une conséquence directe sur le niveau du puits municipal, anormalement bas, desservant les abonnés du réseau d'aqueduc.

La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs informera la population lorsque le présent avis sera levé, soit lorsque la situation sera revenue à la normale et que le puits aura atteint un niveau régulier.

La Municipalité sollicite la collaboration des citoyens pour leur consommation d'eau potable dans les prochains jours. Les responsables assureront un suivi plus étroit pendant cette période d'interdiction d'arrosage afin que notre objectif soit atteint et des constats d'infraction pourraient être émis pour nous en assurer.

Donné à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 02^{ième} jour du mois d'août deux mille vingt et un

Lise Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

LA DIRECTION